

REUNION DU 2 AVRIL 2024
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE
A LA SALLE DES FETES DE SEURRE

COMPTE RENDU

Sous la Présidence de : Sébastien BELORGEY

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Eric BERGE – Sébastien FAGOT – Honorine DUBIEF – Denis MALUTA – Patrick JACQUET – Thierry MACAIRE – Camille SIMAR – Jean-Marie BAULAND – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – François LORENZI – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Nicolas GAUTHRON – Jean-Louis ROUMANEIX – Alain BECQUET

S'étaient excusés : Céline GILARDET (pouvoir à M. BELORGEY) – Martine DECHAUD – Sébastien DELACOUR – Jack DUBIEF

Étaient absents : Dominique CAIRE - Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Thierry MINET – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD - Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Sophie CHAVATTE – François VARIOT – Rachel BARBIER - Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

M. le Président remercie M. BECQUET et la commune de Seurre pour le prêt de la salle des fêtes. Il remercie également tous les délégués présents et les membres du Bureau et de la Commission Technique pour leur travail.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BELORGEY sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. VALENTIN se porte volontaire.
Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.

2. Communication des décisions du Président

• **Décision du Président 2024-01:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant la délibération n°15/2023 entérinant le programme 2024 de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable ;

Considérant les dépenses suivantes :

Prestation	Montant
Maîtrise d'œuvre	35 800 € H.T.
Travaux	1 000 000 € H.T.
TOTAL	1 035 800 € H.T.

Le Président décide :

- De solliciter l'Etat pour l'attribution de la DETR.

- **Décision du Bureau 2024-01**

Considérant le souhait du Syndicat de communiquer auprès des abonnés du secteur (travaux, coupures d'eau, ...);

Considérant le devis de Panneau Pocket à 450 €/an ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- L'adhésion à Panneau Pocket et autorise le Président à signer le devis.

- **Décision du Bureau 2024-02**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant le marché à bons de commande pour le renouvellement de canalisation d'eau potable avec l'entreprise SADE,

Considérant les équipements nécessaires à mettre en place dont le tarif ne figure pas au bordereau de prix unitaires ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

- Les prix nouveaux n°13 et 14 de SADE pour l'exécution du prochain bon de commande de renouvellement de canalisation Route de Pagny-la-Ville à Pagny-le-Château.

N°	Libellé et prix unitaire en toutes lettres Euros	Prix Unitaire en chiffres
PN13	Regard 1500*1500 pour le déplacement du compteur de sectorisation <i>Le Forfait : QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE CINQ Euros</i>	4 745,00 € HT/F
PN 14	Regard 2000*1500 pour remplacement du régulateur de pression DN150 à 200 <i>Le Forfait : ONZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE Euros</i>	11 350,00 € HT/F

Les membres du comité prennent acte de ces décisions.

3. Compte de gestion 2023

Le compte de gestion est présenté par M. PERRIN et Mme ROBERT.

86300 - SIVU EAUX SEURRE VAL DE SAONE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 664 391,45	2 691 336,60	7 355 728,05
Titres de recette émis (b)	2 658 741,27	1 002 941,28	3 661 682,55
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 658 741,27	1 002 941,28	3 661 682,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 664 391,45	2 691 336,60	7 355 728,05
Mandats émis (f)	1 246 819,29	1 010 897,34	2 257 716,63
Annulations de mandats (g)		93 596,50	93 596,50
Depenses nettes (h = f - g)	1 246 819,29	917 300,84	2 164 120,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 411 921,98	85 640,44	1 497 562,42
(h - d) Déficit			

Les délégués valident à l'unanimité le compte de gestion 2023.

4. Compte administratif 2023

M. PERRIN et Mme ROBERT présentent le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	481 270,00	145 116,04	76 504,05	0,00	259 649,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 050,00	49 595,23	0,00	0,00	5 454,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	31 050,00	29 214,53	0,00	0,00	1 835,47
Total des dépenses de gestion courante		567 370,00	223 925,80	76 504,05	0,00	266 940,15
66	Charges financières	18 730,00	10 205,98	0,00	0,00	8 524,02
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	33 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		619 700,00	234 131,78	76 504,05	0,00	309 064,17
023	Virement à la section d'investissement	1 463 582,15				
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections	608 054,45	606 665,01			1 389,44
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 071 636,60	606 665,01			1 464 971,59
TOTAL		2 691 336,60	840 796,79	76 504,05	0,00	1 774 035,76
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	800 000,00	805 400,09	0,00	0,00	-5 400,09
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁴⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	239 243,00	129 088,90	7 315,00	0,00	102 839,10
75	Autres produits de gestion courante	6 450,00	3 121,20	0,00	0,00	3 328,80
Total des recettes de gestion courante		1 045 693,00	937 610,19	7 315,00	0,00	100 767,81
76	Produits financiers	10,00	13,66	0,00	0,00	-3,66
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 045 703,00	937 623,85	7 315,00	0,00	100 764,15
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections	58 002,43	58 002,43			0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		58 002,43	58 002,43			0,00
TOTAL		1 103 705,43	995 626,28	7 315,00	0,00	100 764,15
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 587 631,17				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	627 695,00	575 737,81	201 813,90	-149 856,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 414 500,00	1 414 500,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	27 723,34	0,00	-27 723,34
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 042 195,00	2 017 961,15	201 813,90	-177 580,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	191 000,00	34 115,11	153 000,00	3 884,89
Total des recettes réelles d'investissement		2 233 195,00	2 052 076,26	354 813,90	-173 695,16
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 463 582,15			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	608 054,45	606 665,01		1 389,44
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 071 636,60	606 665,01		1 464 971,59
TOTAL		4 304 831,60	2 658 741,27	354 813,90	1 291 276,43
Pour information		359 559,85			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	223 000,00	84 832,86	9 606,00	128 561,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 142 062,92	977 289,09	711 501,03	2 453 272,80
Total des opérations d'équipement		0,00	5 663,02	0,00	-5 663,02
Total des dépenses d'équipement		4 365 062,92	1 067 784,97	721 107,03	2 576 170,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 970,00	47 153,19	0,00	15 816,81
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		62 970,00	47 153,19	0,00	15 816,81
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	178 356,10	73 878,70	100 592,00	3 885,40
Total des dépenses réelles d'investissement		4 606 389,02	1 188 816,86	821 699,03	2 595 873,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	58 002,43	58 002,43		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		58 002,43	58 002,43		0,00
TOTAL		4 664 391,45	1 246 819,29	821 699,03	2 595 873,13
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

En l'absence du Président qui s'est retiré de la séance, M. PERRIN fait procéder au vote du compte administratif 2023.

Les délégués valident à l'unanimité le compte administratif 2023.

5. Affectation des résultats

Mme ROBERT présente aux délégués l'affectation des résultats :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	85 640.44
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
C. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 587 631.17
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 673 271.61
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	1 771 481.83
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-466 885.13
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	1 673 271.61
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 673 271.61
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Les délégués valident à l'unanimité l'affectation des résultats.

6. Budget primitif 2024

La maquette budgétaire est présentée par M. PERRIN.

M. BECQUART demande s'il est possible d'augmenter le montant des travaux de renouvellement de canalisations.

M. BELORGEY précise que le montant maximum prévu dans le marché en cours avec SADE est de 920 000 € HT. Pour augmenter ce montant, il serait nécessaire de relancer une consultation des entreprises.

Si le Syndicat souhaite engager davantage de travaux, il pourra être prévu un montant maximal supérieur dans le prochain marché qui sera signé début 2025. Toutefois, cela engendrera une augmentation du prix de l'eau.

M. BECQUART demande ce que va devenir l'excédent de fonctionnement du syndicat après le transfert de compétence à la communauté de communes Rives de Saône.

M. BELORGEY répond qu'une réunion a eu lieu à ce sujet en présence de l'ASCOMADE, le mardi 26 mars 2024. L'excédent sera transféré à la communauté de communes.

Il ajoute que la convergence budgétaire entre les 3 syndicats ne sera pas possible. En effet, à ce jour, le Syndicat du Pays Losnais n'a pas souhaité adhérer au projet départemental de la Boucle des Maillys.

En complément, M. BELORGEY précise que la loi NOTRe, dans sa rédaction actuelle, impose à compter du 1^{er} janvier 2026, le transfert de la compétence à la communauté de communes mais permet ensuite une délégation aux Syndicats. L'objectif serait d'attendre la fin des contrats de délégation de service public auprès de SAUR et SUEZ pour avoir ensuite un contrat commun pour les 3 syndicats.

M. BECQUART s'interroge sur l'évolution du dossier concernant l'usine de Glanon (corrosion sur l'inox).

M. BELORGEY rappelle que lors du conseil du 21 décembre 2023, M. BECQUET avait énoncé plusieurs réserves, partagées par l'Exécutif, sur le protocole d'accord présenté. Le Syndicat a demandé une mise à jour du protocole en incluant ces éléments.

Les délégués valident à l'unanimité le budget primitif 2024.

7. Renouvellement convention pour l'occupation du domaine public fluvial

L'autorisation d'occuper le Domaine Public Fluvial n° 51211900065 pour un ensemble de canalisations d'eau potable sur les communes de Chamblanc, Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château et Labruyère est arrivé à son terme le 31/12/23.

Il est donc proposé aux délégués de valider le renouvellement de la convention.

Les délégués valident à l'unanimité le renouvellement de la convention avec VNF et autorisent le Président à la signer.

8. Questions diverses

Mme FOURNIER-BONNIN s'interroge sur les modalités de la relève des compteurs 2024.

Il est précisé que le Syndicat a demandé à SAUR de réaliser une relève des compteurs la plus complète possible. Dans le cas où la radiorelève ne fonctionne pas, une relève manuelle doit être effectuée.

Dans un courrier datant de juillet 2023, SAUR a proposé de mettre en place de nouvelles modalités afin d'atteindre un taux de relève de 85% la première année et de 95% à la fin du contrat. Le Syndicat souhaite qu'il soit rajouté, dans ce document, la possibilité d'appliquer des pénalités en cas de non-respect du taux de relève.

M. ROSIER précise que son compteur n'a jamais été relevé.

M. BELORGEY ajoute que chaque usager est responsable de la surveillance de son compteur d'eau et doit solliciter SAUR en cas de dysfonctionnement.

Mme FOURNIER-BONNIN mentionne que le service clientèle de SAUR est injoignable. M. BELORGEY indique que le contact du délégué par mail doit être privilégié.

M. CHAPUIS précise qu'il n'a jamais reçu le devis de SAUR pour le renouvellement d'un poteau incendie présentant une fuite sur la commune de Lechâtelet. La demande a été transmise à SAUR.

M. JACQUET ajoute qu'en cas de transfert de compétence « eau potable » à la communauté de communes, cette dernière décidera des dépenses à engager. Il n'y aura plus d'élus présents pour intervenir rapidement sur le terrain donc beaucoup moins de réactivité.

M. BELORGEY précise que le Syndicat de Seurre est majoritaire en raison de son nombre de communes (26 communes). Une convention, en cas de délégation, pourra être réalisée. Les critères seront à définir.

M. BECQUART s'interroge sur le nombre d'emplois nécessaires en cas de transfert. Il est répondu que cela sera défini dans l'étude préliminaire financée par la Communauté de communes.

M. VALENTIN demande si le fait d'être majoritaire peut empêcher le transfert.

M. BELORGEY précise que cela ne sera pas suffisant en l'état actuel de la loi NOTRe, mais qu'il sera possible de demander la délégation au Syndicat.

En l'absence de questions, la séance est levée à 21h30.